

# REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE

CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE > [www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)



## PASS CRÉATION ACCOMPAGNEMENT

- > La Chambre de Métiers d'Alsace vous propose un accompagnement avec l'un de ses chargés de développement économique.
- > Il vous aidera à rédiger un descriptif détaillé de votre projet et réalisera avec vous un prévisionnel financier de votre activité sur 3 ans.
- > Ces éléments vous permettront de réaliser une présentation efficace de votre projet auprès de différents interlocuteurs (banques, comité d'agrément, etc).
- > Une fois votre entreprise immatriculée, vous pourrez bénéficier d'autres prestations dans le cadre de notre offre globale de services (à consulter sur : <http://www.cm-alsace.fr/creer-et-reprendre/des-offres-sur-mesure>)
- > Des formations courtes et individualisées vous sont également proposées, à consulter sur : <http://www.cm-alsace.fr/former-et-se-former/formations-courtes>

### TARIF

- > Pas de coût pour le porteur de projet.

*Action co-financée par le Fonds Social Européen et la Chambre de Métiers d'Alsace*

### OBJECTIFS

- > Vous souhaitez de l'aide pour formaliser votre projet ?  
En abordant les aspects financiers, juridiques, fiscaux, sociaux et commerciaux ?

### PUBLIC CONCERNÉ

- > Toute personne ayant un projet de création d'entreprise artisanale.

### MODALITÉS

- > Entretien à la CMA.

### PLUS D'INFOS

- > Chargé de développement économique de votre territoire.
- > Sur <http://www.cm-alsace.fr/articles/nos-conseillers>



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document.  
Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : [direction.qualite@cm-alsace.fr](mailto:direction.qualite@cm-alsace.fr)



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.



PLUS D'INFOS : [WWW.CM-ALSACE.FR](http://WWW.CM-ALSACE.FR)